

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 06 2008**

**L'an deux mille huit, le 19 juin 2008** à 19h, le Conseil de Communauté du Canton d'Oulchy-le-Château, convoqué s'est réuni dans la salle des délibérations pour une réunion sur convocation de Monsieur Hervé MUZART,

Etaient présents en qualité de délégués titulaires : AUBERT J. ; BEAUSSANT J. ; BERNARD H. ; BOUCHER J. ; BOUDEELE J.M. ; BRIOUX J.P. ; CALLAY F. ; CARETTE M. ; CHENU N. ; DE REKENEIRE C. remplacé par PHILBERT S. ; DECONNÉ N. ; DELATTRE A. ; DELETANT J.C. ; DESCHAMPS C. ; DEVILLE G. ; DOUBLET J.C. ; DRIQUE D. ; DRIVIERE F. ; DU ROIZEL P. ; FOUILLARD C. ; FOUILLARD C. ; FRAIZE J. ; GENTET C. ; GILIS H. ; IGNATE J. ; GUILLEMOT O. ; IZAMBARD-FICHEL C. ; LEVEQUE P. ; MANSCOURT P. ; MANSCOURT S. ; MASSUE J.L. ; MEREUZE B. ; MUZART H. ; NIAY P. ; PINTA E. ; REIMANN R. ; RZEPKA M. ; SAMIER J.L. remplacé par RZOTKIEWICZ D. ; SERVOISE R. ; VALET E. ; VERRON M. ; VIET B. ; WALLE D.

**1. Lecture et approbation du précédent compte rendu :** Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Communautaire du 29 avril 2008.

### **2. Elections des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Le Président invite le Conseil Communautaire à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, qui sera composée du Président (Hervé MUZART) ou de son représentant (Noël CHENU), de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Jean-Louis MASSUE, Philippe DU ROIZEL et Jean-Pierre BRIOUX comme membres titulaires et Henri GILIS, Sébastien MANSCOURT et Philippe LEVEQUE comme membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

Par ailleurs, le Président rappelle que les acheteurs publics ont l'obligation de réceptionner des candidatures et des offres par voie électronique, depuis le 1er janvier 2005. Il ajoute que le journal La Gazette Picardie propose l'offre la plus intéressante.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser l'utilisation de la plate-forme de dématérialisation des marchés publics de la Gazette Picardie

### **3. Convention constitutive de groupement de commandes**

Le Président rappelle que le contrat de collecte des ordures ménagères arrive à échéance le 31 mars 2008 et qu'un avenant a été signé afin de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2008. Il rappelle qu'une convention a été conclue avec la communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon pour la réalisation d'une étude de coût et d'optimisation. C'est pourquoi le Président propose de conclure un groupement de commandes avec la communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon pour la passation du nouveau marché.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté de Communes de l'Ourcq et du Clignon pour la passation du marché de collecte des ordures ménagères.

Le Président ajoute qu'un représentant de la CAO de la Communauté de Communes doit être désigné pour siéger à la CAO du groupement de commandes.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de désigner Monsieur MASSUE comme représentant titulaire et Monsieur DU ROIZEL comme suppléant à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

#### **4. Renouvellement du contrat de collecte des ordures ménagères**

Monsieur DU ROIZEL rappelle qu'un cabinet d'études a été missionné pour préparer le nouveau marché. Celui-ci doit permettre d'avoir un service de qualité pour un coût le moins élevé possible. Il est en effet rappelé que le coût de la collecte des ordures ménagères représente 37% du budget de la Communauté de Communes. Monsieur DU ROIZEL laisse ensuite la parole à Monsieur TABAKA, du cabinet « Collecte Concept », pour présenter le nouvel appel d'offres. Deux changements principaux sont rendus nécessaires pour diminuer les coûts : d'une part, l'investissement en bacs et d'autre part, le passage à une collecte « multi matériaux » (emballages et journaux magazines). Monsieur DU ROIZEL précise que le nouveau marché devrait s'accompagner d'une campagne de communication importante auprès des administrés pour ne pas diminuer nos performances de tri et donc les soutiens de Eco-Emballages.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à publier l'appel d'offres pour la collecte des ordures ménagères

#### **5. Décisions budgétaires modificatives**

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes :

##### **Fonctionnement Dépenses**

<b>Article 60631</b>	<b>Fourniture entretien</b>	<b>50</b>
<b>Article 60636</b>	<b>Vêtements de travail</b>	<b>200</b>
<b>Article 61522</b>	<b>Bâtiments</b>	<b>300</b>
<b>Article 6488</b>	<b>Autres charges</b>	<b>1080</b>

##### **Fonctionnement Recettes**

<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>1630</b>
------------	---------------------------	-------------

#### **6. Valorisation de la Butte Chalmont**

Le Président rappelle qu'une convention a été signée avec le CAUE afin de réaliser une étude préalable pour l'aménagement de la Butte Chalmont. Cependant, les résultats de cette étude sont insuffisants pour permettre la mise en place d'un projet sérieux. C'est pourquoi le Président propose de réaliser une nouvelle étude.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer une convention avec le bureau d'études « Terres et Paysages » pour la réalisation d'une étude d'aménagement de la Butte Chalmont pour un montant de 3 980 euros HT.

#### **7. Transport à la demande**

Le Président rappelle qu'un groupement de commandes a été constitué entre les Communautés de Communes du canton d'Oulchy-le-Château, du pays de la Vallée de l'Aisne, et du Val de l'Aisne pour la mise en place d'expérimentations de transport à la demande sur les communes de Rozières sur Crise et Chaudun. Un avenant est rendu nécessaire pour harmoniser les coûts de la mission suite aux résultats de la consultation des prestataires. La participation de la Communauté de Communes s'élève à 4 105 euros pour trois ans.

Après délibération, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'expérimentations de transport à la demande.

#### **8. ACTES**

Le Président explique que dans le cadre de sa politique de modernisation, l'Etat a mis en place un dispositif qui permet aux collectivités de transmettre par voie électronique les actes soumis au contrôle de légalité. Pour cela, les collectivités doivent utiliser un dispositif de télétransmission

agrée par le Ministère de l'Intérieur. Les collectivités doivent également disposer d'un certificat numérique qui permet de signer électroniquement les documents transmis.

Après délibération, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention avec le préfet pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, la convention avec FAST, tiers de confiance pour la télétransmission, et la convention avec le Crédit Agricole pour la fourniture d'un certificat numérique.

## **10. Personnel**

Le Président annonce l'arrivée de Monsieur AIT-CHADI pour remplacer Madame ROBILLARD au poste de secrétaire ainsi que la démission de Madame HUET. Le Président propose de profiter de ce départ pour réorganiser les fonctions du poste. Il propose ainsi de confier la coordination du chantier d'insertion à l'accompagnatrice socioprofessionnelle, ce qui nécessiterait de la faire passer à temps plein. Le futur chargé de développement socioculturel serait alors uniquement en charge des projets enfance-jeunesse et vie associative.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer un avenant au contrat de travail de l'accompagnatrice socioprofessionnelle Martine CLAIRET, faisant passer sa durée de travail hebdomadaire à 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> août 2008

## **11. Questions diverses**

Madame DRIVIERE demande où en est le projet de création de ZDE. Le Président répond que le dossier est sur le point d'être déposé à la préfecture mais qu'il manque encore la délibération de Saint Rémy Blanzly.

La séance est close à 22h30.